



SYNDICAT *FO Justice* SPIP Grand Est

COMPTE RENDU DE VISITE DU SPIP DE METZ

Un SPIP à l'ombre

COMMUNIQUÉ

Le 28 juin 2024, une délégation régionale **FO Justice** a rencontré les agents du SPIP de METZ.

De cette visite, l'attention a surtout été portée sur la difficile situation rencontrée par l'antenne du milieu fermé, basée au CP de Metz-Queuleu.

Implantée dans la zone administrative, cette ALIP connaît des perturbations importantes depuis plus d'un an suite à des travaux au sein de l'établissement. En effet ce dernier a engagé une extension bâtementaire pour créer un nouveau parloir. Les travaux engagés dégradent considérablement les conditions de travail des agents du SPIP.

Ainsi au-delà de la pollution sonore, de l'accumulation de poussière, et de la promiscuité, c'est tout un service qui est plongé dans la pénombre avec la création de ce bâtiment qui empêche dorénavant tout rayon de soleil d'y pénétrer.

Lors de notre visite la température frôlait les 30 degrés. Ces conditions défavorisent les candidatures pour y travailler. Comme réponse, une note de service impose une fidélisation de deux ans de nos collègues sur deux postes vacants du pôle milieu fermé ; postes actuellement occupés par deux ANT.

En complément des conditions évoquées ci-dessus, notre organisation syndicale dénonce également :

- l'installation des postes de travail de deux stagiaires dans la salle de pause. Cette situation d'indigence ne peut perdurer et des améliorations des conditions de travail doivent être prises en compte ;
- la présence d'amiante dans les meurtrières et les sols de ce service ;
- la promiscuité et le manque d'ergonomie du SPIP en cas d'incendie ;
- l'absence d'inscription de ces difficultés structurelles à la Formation Spécialisée du CSA de l'établissement.

FO Justice exige un plan opérationnel immédiat en vue de résorber l'ensemble de ces difficultés.

FO Justice apporte son soutien aux collègues du milieu fermé et demande une juste reconnaissance de leur implication au sein de leur service, du soutien qu'ils apportent aux agents contractuels dans leur prise de poste et à l'accompagnement des élèves et stagiaires dans leur formation initiale.

FO Justice SPIP Grand Est – le 3 juillet 2024

